BOURSE D'ETUDES SANITAIRES ET SOCIALES (BESS) DU CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE

Objectifs :

Inciter les jeunes à se former dans les établissements de formation des travailleurs sociaux et de certaines professions de santé des Hauts-de-France agréés et financés par la Région
Soutenir financièrement les étudiants qui préparent un diplôme du secteur sanitaire et social.

Bénéficiaires :

Les élèves ou étudiants et les demandeurs d'emploi inscrits dans les établissements de formation des travailleurs sociaux et de certaines professions de santé, des Hauts-de-France agréés ou autorisés par la Région.
De nationalité française ou ressortissants de l'Union Européenne ou non ressortissants de l'Union européenne, mais en situation régulière en France.

Les formations concernées :

Secteur social

- Diplôme d'Etat :

Accompagnant éducatif et social
Assistant de service social
Conseiller en économie sociale et familiale
Éducateur de jeunes enfants
Éducateur spécialisé
Educateur technique spécialisé
Ingénierie sociale
Médiateur familial
Moniteur éducateur
Technicien de l'intervention sociale et familiale

- Certificat d'aptitude aux fonctions :

de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)
d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)

Secteur sanitaire :

- Diplômes d'Etat :

Aide-soignant
Ambulancier
Auxiliaire de puériculture
Ergothérapeute
Infirmier
Manipulateur d'électroradiologie médicale
Masseur-kinésithérapeute
Pédicure-podologue
Préparateur en pharmacie hospitalière
Psychomotricien
Sage-femme (maïeuticien)
Technicien de laboratoire médical

- Diplôme de Cadre de santé

Le montant de la bourse est attribué sur critères sociaux, il varie entre 1 454 € (échelon 0 bis) et 6 335 €/an (échelon 7).
Le dossier de demande de bourse et son suivi sont accessibles via la plateforme régionale

https://guide-aides.hautsdefrance.fr/



Conseil Régional des Hauts-de-France:
151 avenue du président Hoover
59555 - Lille
https://www.hautsdefrance.fr/